



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 septembre 2015 à 14 h à l'hôtel des Commandants, à Gaspé, sous la présidence de Micheline Pelletier et à laquelle sont présents :

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. André Boudreau, maire de Percé

Administrateur remplaçant, représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté, maire de Gaspé

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2015 (adoption);
5. Démission du président et processus de nomination du comité exécutif;
6. Suivi des finances et des opérations;
 - 6.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 6.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 6.3. Budget 2016;
7. Entente pour la coordination du service au TACIM (adoption);
8. Diagnostic et étude des besoins en transport en GÎM (adoption) ;
9. Modification au règlement sur l'organisation du service (adoption);
10. Demande au MAMOT pour l'utilisation de la visioconférence lors des conseils d'administration de la Régie (adoption);
11. Défi sans auto solo;
12. Affaires nouvelles;
13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La vice-présidente, Micheline Pelletier, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.
Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R15 – 43

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente fait lecture de l'ordre du jour. Il est demandé les modifications suivantes: changement du point 5 en point « élection de la présidence », ajout en varia d'un point sur la nomination des signataires de chèques de la Régie et un point « Remerciement à M. Jonathan Lapierre ».

Le nouvel ordre du jour proposé est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2015 (adoption);
5. Élection de la présidence
6. Suivi des finances et des opérations;
 - 6.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 6.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 6.3. Budget 2016;
7. Entente pour la coordination du service au TACIM (adoption);
8. Diagnostic et étude des besoins en transport en GÎM (adoption) ;
9. Modification au règlement sur l'organisation du service (adoption);
10. Demande au MAMOT pour l'utilisation de la visioconférence lors des conseils d'administration de la Régie (adoption);
11. Défi sans auto solo;
12. Affaires nouvelles;
 - 12.1. Changement de signataires pour les chèques de la Régie (adoption);



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

12.2. Remerciements adressés à M. Jonathan Lapierre;

13. Date et lieu de la prochaine rencontre;

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée (adoption)

R15 – 44

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 2015

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 9 juillet 2015 » est présenté.

R15 – 45

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUILLET 2015

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2015 tenue à Cap-aux-Meules, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENCE

Suite à la démission de M. Jonathan Lapierre de la présidence le 4 septembre dernier, il est décidé par les administrateurs de nommer une nouvelle personne à la présidence du conseil d'administration de la Régie.

Pour ce faire, Jean-Mathieu Poirier propose Antoine Audet à titre de président d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'élection. Antoine Audet accepte le titre de président d'élection et Marie-Andrée accepte le titre de secrétaire d'élection.

Nomination à la présidence

Louissette Langlois propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e).

Rodrigue Brousseau propose Daniel Côté à titre de président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

André Boudreau propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Daniel Côté accepte le poste de président.

R15 – 46

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu de nommer Antoine Audet à titre de président d'élection.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'élection.

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu de nommer Daniel Côté à titre de président de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

6.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 juillet 2015 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois de juin et juillet 2015 est remise aux administrateurs. Le montant total au 30 juin 2015 est de 254 506,07\$ et celui au 31 juillet 2015 est de 258 998,73\$.

R15 – 47

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de juin et juillet 2015, au montant total au 30 juin 2015 de 254 506,07\$ et au montant total au 31 juillet 2015 de 258 998,73\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Budget 2016

La proposition de budget pour l'année 2016 est présentée. Le budget sera transmis aux signataires de l'entente intermunicipale (MRC de la Gaspésie et municipalité des Îles) pour approbation.

R15 – 48

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET 2016 DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter le budget 2016 tel que présenté en vue de le transmettre aux signataires de l'entente intermunicipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ENTENTE POUR LA COORDINATION DU SERVICE AU TACIM

R15 – 49

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA NOUVELLE ENTENTE AVEC LE TACIM

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu d'adopter l'entente telle que présentée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. DIAGNOSTIC ET ÉTUDE DES BESOINS EN TRANSPORT EN GÎM

R15 – 50

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET « DIAGNOSTIC ET ETUDE DES BESOINS EN TRANSPORT EN GIM »

CONSIDÉRANT que le réseau de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine a été créé en se basant sur une étude de besoins, réalisée en 2008-2009 ;

CONSIDÉRANT que la REGIM effectue plus de 90 000 déplacements annuellement sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le taux d'occupation des véhicules de la RÉGIM varie considérablement entre les différents trajets offerts ;

CONSIDÉRANT que certains secteurs du territoire ne sont pas encore desservis par l'offre de service de la RÉGIM ;

CONSIDÉRANT que le contexte régional en terme de mobilité des personnes a évolué considérablement depuis la réalisation de l'étude initiale pour la mise en place du réseau;

CONSIDÉRANT le besoin de se doter d'un plan de développement du transport collectif pour optimiser l'offre de transport collectif au citoyen ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service réalisée par les organismes publics Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) et le Centre de recherche sur les milieux insulaires (CERMIM) correspond aux attentes de la RÉGIM pour la réalisation d'un diagnostic du système de transport collectif et une analyse des besoins de mobilité ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide au transport collectif régional du MTQ prévoit une aide financière de 10 000\$ par MRC pour appuyer ces travaux d'étude;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu,

d'accepter l'offre de service conjointe du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) et le Centre de recherche sur les milieux insulaires (CERMIM) pour la réalisation d'un diagnostic du système de transport collectif et une analyse des besoins de mobilité, déposée en septembre 2015 ;

d'autoriser la direction à enclencher les démarches pour effectuer une demande de 60 000 \$ pour la réalisation de cette étude dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (2015) du ministère des Transports du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

R15 – 51

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y inclure les nouveaux services suivants :

- Offre de transport nolisé et hors-territoire sur l'ensemble de la région administrative.

ATTENDU QUE l'avis de motion A15-03 donné le 9 juillet 2015 a été ou est suivi de la publication des nouveaux services dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

IL EST PROPOSÉ par André Boudreau et résolu :

- **QUE** le nouveau service de nolisé soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné :
- **QU'**une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;
- **QUE** la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. DEMANDE AU MAMOT POUR POUR L'UTILISATION DE LA VISOCONFÉRENCE LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

R15 – 52

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE AU MAMOT POUR L'UTILISATION DE LA VISOCONFÉRENCE LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE, La Régie intermunicipale de transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Régie) est composée des cinq MRC de la Gaspésie et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, et que chacune de ces entités nomme deux personnes pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Régie, soit un total de 12 personnes;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le quorum pour la tenue des réunions étant de 50 % plus un oblige la présence sur place d'au moins sept administrateurs et, qu'au même titre qu'une municipalité, la séance publique oblige à une présence physique des administrateurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ses règlements de régie interne, la régie doit obligatoirement tenir un minimum de 6 conseils d'administration par année.

CONSIDÉRANT QUE, la Régie couvre un immense territoire qu'est la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et que ses administrateurs proviennent de différents endroits, souvent éloignés, il est difficile et dispendieux d'organiser les conseils d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Richard Saint-Laurent et résolu de demander l'autorisation au MAMOT, de tenir des réunions du conseil d'administration de la régie, en rendant conforme la participation des membres au moyen de vidéoconférence, afin que la coordination des conseils d'administration de la Régie plus efficiente et flexible.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. DÉFI SANS AUTO SOLO

Antoine Audet informe les administrateurs que la Régie est inscrite pour la première fois à l'évènement *Défi sans auto solo*, et les invite à y participer.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. Changement de signataires pour les chèques de la Régie

RÉSOLUTION CONCERNANT LES AFFAIRES BANCAIRES

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a élu Daniel Côté pour remplacer monsieur Jonathan Lapierre au poste de président de la Régie à compter du 16 septembre 2015, et que Gilbert Scantland ne siège plus comme observateur au conseil d'administration, il y a lieu de modifier la résolution du conseil relativement aux affaires bancaires à compter de cette date en remplaçant les signataires monsieur Jonathan Lapierre et Gilbert Scantland par monsieur Daniel Côté et monsieur Richard Saint-Laurent;

ATTENDU QU'à ces fins, la résolution bancaire R12-04 datée du 15 août 2012, doit être mise à jour et ce, afin de modifier les signataires autorisés et de nommer les représentants autorisés auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et résolu :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE la résolution R12-04 du 15 août 2012 soit modifiée en retirant Jonathan Lapierre et Gilbert Scantland comme signataires et en désignant Daniel Côté et Richard Saint-Laurent comme signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12.2 Remerciement adressé à M. Jonathan Lapierre

R15 – 54

RÉSOLUTION CONCERNANT LES REMERCIEMENTS ADRESSÉS À JONATHAN LAPIERRE

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Lapierre a remis sa démission comme président de la Régie le 4 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci était en poste depuis les tout débuts, soit 2010;

CONSIDÉRANT son dévouement à la cause de la mobilité des citoyens et citoyennes de la région depuis des années;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ de remercier M. Jonathan Lapierre pour son grand dévouement, son leadership et son dynamisme à la présidence de la Régie depuis 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 28 octobre 2015 dans la MRC Rocher-Percé. Par contre, vu les conflits d'horaire de plusieurs, celle-ci est reportée au 3 novembre 2015.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R15 – 55

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Daniel Côté

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Antoine Audet

17.02.16
Date

22.02.16
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

03 novembre 2015
Date